



Est ce que mon fils de 14 ans peut être auditionné seul

Par **Sambardier france**, le **15/08/2018** à **15:19**

J'ai acheté un téléphone volé j'ai été convoqué ils ont interrogé ma fille et moi car j'ai mis la puce dedans de mes enfants et maintenant ils veulent auditionné mon fils de 14ans Est ce qu'ils ont le droit de l'interroger seul en plus ils ont pas étaient très sympas pendant l'interrogatoire que j'ai eue,après je comprends mais je me suis sentie comme un criminel surtout que j'ai rendu le téléphone à la personne et il es parti j'ai pas pu récupérer mes sous et en plus ils savent où est le portable pouvez vous m'aider une petite erreur qui mène à tout sa merci

Par **Visiteur**, le **15/08/2018** à **20:33**

Dire BONJOUR est la moindre des politesses

Aucun texte ne prévoit l'obligation d'entendre le mineur en présence de ses parents, mais l'infraction commise par le mineur doit leur être notifiée.

Par **Sambardier france**, le **15/08/2018** à **21:25**

Bonsoir veuillez m'excuser mon impolitesse je n'ai pas fait attention que j'avais pas dit bonjour,merci pour votre réponse cordialement